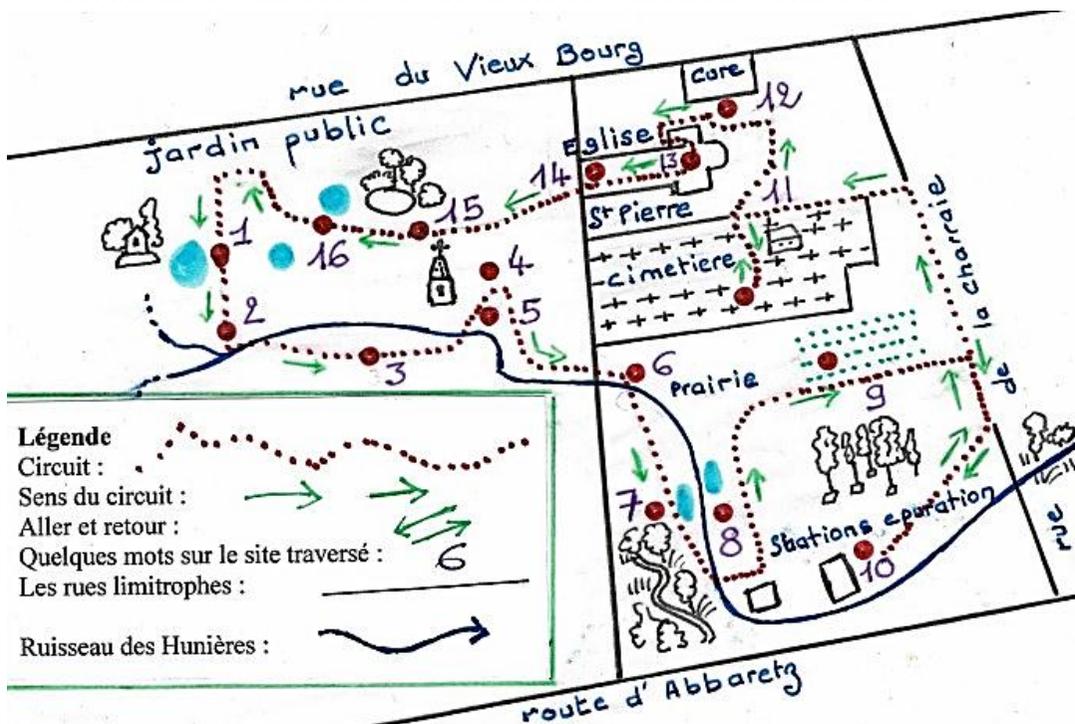


Ce circuit correspond à la balade réalisée le 20 août 2020, dans le cadre de LAL, sur le thème de l'eau à Nozay. Il peut être appréhendé de manière différente et il permet une promenade courte traversant des espaces peu empruntés.



Départ du jardin public de Nozay (route du Vieux-Bourg).

- 1/ Passez près de la fontaine renaissance au milieu d'un plan d'eau.
- 2/ Proche de la confluence (peu visible) des ruisseaux du bourg, vous passez sur le pont de bois.
- 3/ Puis suivez le ruisseau des Hunières et l'allée des vieux chênes. Traversez, le ruisseau, au pont de bois.
- 4/ Rencontrez la fontaine St Pierre aux liens (16ème/19ème siècle).
- 5/ Faites une halte au dernier lavoir public de Nozay. Longez le ruisseau et traversez la rue du prieuré Saint Saturnin ;
- 6/ Pénétrez dans la prairie réaménagée en 2015, de façon naturelle.
- 7/ Suivez le nouveau lit du ruisseau puis passez sur la passerelle de bois.
- 8/ Longez la cressonnière (attention, pendant les périodes humides, cette zone peut être très fangeuse. Si c'est le cas, rebroussez le chemin et empruntez l'allée longeant, le cimetière, au sud).
- 9/ Pénétrez dans un espace en cours de boisement correspondant à l'opération « Un enfant & un arbre ».

- 10/ Vous avez la possibilité de vous rendre à la nouvelle station d'épuration et de revenir puis, dans les deux cas remontez le chemin de la Charrais.
- 11/ Entrez dans le cimetière (entrée et sortie par le petit portillon proche de l'abside de la vieille église) .
- 12/ Visitez l'Enclos : église 12ème/15ème siècle C.M.H, vieille cure 16ème siècle, peintures murales/C.M.H, jardins palissés. A l'intérieur de l'église : voir les piscines ;
- 13/ Et la cuve baptismale.
- 14/ En face de l'entrée principale de l'église, prenez l'allée de la fontaine St Pierre et continuez tout droit.
- 15/ Traversez l'allée des deux fontaines, longez le rond d'eau. Et retrouvez le jardin public.

*Les horaires d'ouverture du cimetière de Nozay : de 8h à 18h*

*Les heures d'ouvertures de l'ancienne église de Nozay (par les locaux de l'association Asphan) :*

*Toute l'année, pendant les jours de présence de la secrétaire de l'Asphan : le mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 16h . Fermeture de trois semaines en été mais permanences de mi-juin à mi-septembre, tous les dimanches après-midi de 14h à 18h.*